



**Comité européen  
des régions**

## **DISCOURS**

**CONFERENCE POLITIQUE DE LA CEPLI — RESILIENCE ET RECUPERATION:  
UNE APPROCHE MULTINIVEAUX DE LA GESTION DES RISQUES**

**ORGANISEE PAR: LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX  
INTERMEDIAIRES (CEPLI)**

**DATE: LE 7 MARS 2023**

**DATE/HEURE DU DISCOURS: [MARDI 7 MARS 2023], [10 H 45 — 12 H 30]**

## **DISCOURS**

**PROTECTION CIVILE EUROPEENNE ET ACTIONS DES POUVOIRS  
LOCAUX INTERMEDIAIRES — PERSPECTIVE TERRITORIALE  
PAR M. ROUILLON, PRESIDENT DU GROUPE SOCIALISTE AU  
COMITE EUROPEEN DES REGIONS**

Monsieur le Président, Cher André Viola,

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants politiques, chers collègues, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Président du Comité européen des régions, Vasco Cordeiro, de vous remercier pour cette invitation. C'est un grand honneur d'être ici, à Ourense, dans votre belle région de la Galice.

En notre qualité d'élus locaux et régionaux, nous portons la responsabilité à l'égard de nos régions, de nos municipalités et de nos citoyens, non seulement de les protéger et d'assurer leur sécurité, mais aussi de rendre nos territoires plus résilients.

Les collectivités locales et régionales sont les premières intervenantes en cas d'urgence ou de catastrophe. Elles coordonnent les secours et doivent gérer les conséquences sociales, économiques et sanitaires des catastrophes. Elles jouent également un rôle essentiel dans la reconstruction et la relance économique.

La résilience a été popularisé par M. Boris Cyrulnik en 1990. IL la définissait comme un processus interactif qui demande qu'il y ait rencontre mais surtout capacité à surmonter un choc traumatique. En 2018 déjà, le Comité européen des régions a demandé à ce que le mécanisme de protection civile de l'Union soit axé sur la résilience face aux catastrophes afin d'atténuer leurs risques et de réduire au minimum les dommages qu'elles causent.

Quand on parle de résilience territoriale, il s'agit d'un concept global et horizontal. Les catastrophes ont des effets importants sur

le développement local. En plus d'éventuelles pertes humaines tragiques, l'économie, la population et l'environnement dans les territoires touchés peuvent subir des conséquences très graves.

Compte tenu des tendances actuelles en matière de catastrophes liées à des aléas naturels qui sont exacerbés par le changement climatique, ou liées à des urgences sanitaires ou à des questions de sécurité, il est clair que notre gestion des risques doit être renforcée.

La résilience concerne tous les niveaux de gouvernance. Le meilleur moyen d'atténuer les risques de catastrophes et de construire une Europe plus résiliente consiste à renforcer une approche de la gouvernance qui soit territoriale, locale, à plusieurs niveaux et axée sur les acteurs locaux.

Si nous voulons devenir plus résilients, nous devons tenir compte de l'évolution des besoins des différentes régions, y compris des régions ultrapériphériques, s'agissant des risques, de la vulnérabilité et de l'exposition. Les niveaux de pouvoir local et régional ont souvent davantage de connaissances sur les risques que les gouvernements nationaux. Cependant, le rôle des villes et des régions dans le cadre des politiques de l'Union en matière de préparation aux crises et de leur gestion est encore largement méconnu.

Mais nous savons également que les catastrophes ne connaissent pas de frontières, et que chaque crise constitue un test de solidarité pour l'Union européenne et ses États membres. Cela a été démontré par divers événements comme les incendies, les tremblements de terre, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Et bien nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve.

Dans ses avis, le Comité européen des régions a formulé diverses propositions sur les moyens de contribuer à la résilience locale.

Premièrement, la **sensibilisation**. Les campagnes d'information nationales, mais surtout régionales et locales, sont nécessaires pour informer les citoyens, en particulier les enfants et les jeunes, et pour les sensibiliser davantage aux risques et aux moyens de se protéger.

Deuxièmement, la **formation**. En cas de catastrophe, l'arrivée de l'aide extérieure prend beaucoup de temps et il est souvent trop tard. Par conséquent, il est absolument crucial d'encourager les populations à prévoir leur auto-assistance. Cela vaut également pour les élus et les administrateurs locaux. Les actions de proximité sont souvent le moyen le plus rapide et le plus efficace pour limiter les dégâts causés par une catastrophe.

Le troisième point que je voudrais mentionner est le **partage des connaissances et des bonnes pratiques**. Les collectivités locales et régionales ont une grande valeur ajoutée dans les régions transfrontalières, en particulier lorsqu'il s'agit de comprendre les risques et d'évaluer la gravité des accidents et leurs conséquences éventuelles. Dès lors, il est également important de partager ces expériences et ces bonnes pratiques avec d'autres acteurs aux niveaux local, régional et national mais aussi par-delà les frontières.

En outre, comme anticipé dans l'avis de mon collègue Christophe Clergeau, que le Comité européen des régions va adopter le mois prochain, nous proposons la création d'un index de vulnérabilité des territoires, basé sur des critères scientifiques et un mapping géographique et social en coopération avec les services du Joint Research Centre de la Commission européenne.

Je voudrais également dire quelques mots sur la **politique de cohésion** et son rôle dans la résilience face aux catastrophes.

Avec un volume de 392 milliards d'euros pour la période 2021-2027, la politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'UE pour mettre en œuvre l'objectif du traité de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE.

La politique de cohésion de l'UE investit non seulement dans la croissance et l'emploi, mais protège également des millions de citoyens contre les catastrophes naturelles en investissant dans la prévention des incendies de forêt, la gestion des risques d'inondation et la résilience face à d'autres catastrophes. Un soutien est possible pour un large éventail de mesures de prévention, y compris, par exemple, les infrastructures de prévention des inondations, les campagnes de sensibilisation, la gestion des terres, ainsi que les investissements dans la préparation, afin de garantir une capacité suffisante en cas de catastrophe. Il faut apprendre à être résilient face aux crises et faire du traitement des vulnérabilités sociales et territoriales un axe de programmation de la politique de cohésion.

Cet investissement dans la prévention des risques est essentiel pour préserver la capacité de développement socio-économique de demain. Il est également plus efficace que de supporter le coût de l'inaction : pour

chaque euro consacré à la prévention, 4 euros ou plus seront économisés par rapport aux moyens nécessaires pour faire face aux conséquences des catastrophes. Étant donné que les collectivités locales et régionales sont les premières à être confrontées aux conséquences des catastrophes, la politique de cohésion de l'UE est essentielle pour la gestion des risques qui y sont liés.

Pour la période de programmation 2021-2027, « promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes » figure parmi les objectifs spécifiques de l'objectif stratégique no 2, qui met l'accent sur une Europe plus verte et à faible intensité de carbone. En outre, des fonds seront également disponibles à travers les programmes Interreg pour des projets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux sur la gestion des risques de catastrophe.

Le Comité européen des régions est convaincu qu'une politique de cohésion de l'UE forte et efficace restera également indispensable à l'avenir. À cette fin, nous examinons déjà la question de savoir comment défendre et façonner la politique de cohésion après 2027. Avec nos partenaires de l'Alliance pour la cohésion, nous menons donc un processus de réflexion qui se penchera sur les différents aspects pertinents au façonnement de la politique de cohésion après 2027. En outre, le CdR élaborera un avis d'initiative sur la question, avec le président du CdR et le président de la commission COTER du CdR en tant que corapporteurs, afin de présenter notre recommandation politique avant le 9<sup>e</sup> rapport sur la cohésion et le programme stratégique de l'UE, qui sont tous deux attendus au cours du premier semestre de 2024.

Je vous remercie de votre attention et je me réjouis à la perspective de poursuivre les discussions.

**-Fin-**